



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-19

Objet : Signature des devis de mobiliers pour l'école communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant l'inscription budgétaire au C/2184

DECIDE

- De signer le devis de l'entreprise VGM pour le remplacement du four de mise en température de l'école suite à une panne non réparable

| | | |
|----------|---------------|---------------|
| 20241111 | 1 682.50 € HT | 2019.00 € TTC |
|----------|---------------|---------------|

- De signer le devis de l'entreprise Mauvertex pour le remplacement du mobilier de cantine

| | | |
|-----------|---------------|----------------|
| DC_013291 | 2 984.07 € HT | 3 580.88 € TTC |
|-----------|---------------|----------------|

Estaing, le 10 octobre 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20241010-202419-DE
Reçu le 24/10/2024